

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Fabien GENET, Christine RUFFIER, Christel BENARD, Valérie LELEU, Stéphanie BOUTER, Bertrand MARCHAND.

Etaient absentes représentées : Sylvie WILLIAM donne pouvoir à Christel BENARD, Christelle CARVALHO donne pouvoir à Stéphanie BOUTER.

Etaient absents : Michel KERVEGAN, Anna HENNION.

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents et représentés : 15

\*\*\*\*\*

Madame Brigitte VASSEUR est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission scolaire réunie le 5 septembre 2019 aux membres du conseil municipal. Il fait part à l'assemblée des effectifs scolaires constatés lors de la rentrée scolaire 2019/2020.

Il informe également les membres du conseil municipal que le dispositif « fruit à la récré » ne peut être reconduit en l'état. Suite à de nouvelles dispositions et afin de continuer à être subventionné, le programme devient « Lait et Fruits à l'école » et sera centré sur la distribution **pendant le déjeuner dans les cantines scolaires, de fruits et légumes et de lait et de produits laitiers.**

Monsieur le Maire indique avoir contacté les communes membres du groupement de commandes passé avec la SAGERE ; certaines ont émis des réserves, indiquant que ce dispositif ne concernerait plus que les enfants déjeunant à la cantine et non plus tous les élèves, d'autres ont attiré l'attention sur la monotonie qui pourrait découler d'une distribution de fruits locaux se restreignant aux pommes et poires. Enfin, ces communes craignent une augmentation des coûts.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission ont décidé de reconduire le dispositif « fruit à la récré » tel que réalisé à ce jour, et de prendre en charge le coût de l'opération.

### DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT

- FPIC 2019 (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir les crédits suffisants au paiement du FPIC 2019. En effet, la somme de 125 000 € a été prévue au budget et les informations transmises par les services de l'Etat, le 20 juin 2019, indiquent un montant de 128 288 €.

Il propose donc d'effectuer le virement de crédit suivant :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 3 300.00			
014/739223	FPIC	+ 3 300.00			

- Charges de personnel

D'autre part, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la volonté des élus de développer l'accueil des adolescents au centre d'animation, il a été nécessaire de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps complet et d'augmenter le temps d'emploi d'un agent titulaire. Il convient donc de prévoir les crédits nécessaires au poste « charges du personnel ».

*- Ajustement emprunt*

Monsieur le Trésorier a appelé notre attention sur une différence figurant au compte de gestion faisant apparaître une somme de 2 546 954.63 au compte 1641, alors que le capital restant dû de nos deux emprunts en cours s'élève à 2 571 666.82 €. Une différence de 24 712.19 € subsiste donc et il convient donc de régulariser celle-ci.

Après une recherche effectuée dans notre comptabilité sur dix années, il s'avère que la différence est antérieure à l'année 2008. Il convient toutefois de régulariser la situation.

Monsieur le Maire propose de procéder aux décisions modificatives suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
6218	Autre personnel extérieur	6 000.00			
6411	Personnel titulaire	12 000.00			
6413	Personnel non titulaire	2 000.00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 715.00			
023	Virement à la section d'investissement	- 44 715.00			

**SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
2315/159	Installations, matériel et outillage techniques	- 20 000.00	16/1641	Emprunt en euros	24 715.00
			021	Virement de la section de fonctionnement	-44 715.00

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

**PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu le 26 juillet 2019 le Pacte Financier et Fiscal de la CCPE approuvé par le Conseil Communautaire en date du 24 juin 2019.

Notre commune est invitée à ratifier ce pacte avant le 15 septembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) a engagé, depuis le mois de juin 2018, une étude financière et fiscale avec l'appui du cabinet CAP HORNIER.

Le Pacte Financier et Fiscal que la Communauté de Communes se propose de conclure avec ses Communes membres en constitue l'aboutissement. Il s'inscrit dans un contexte national de contraintes financières et budgétaires sensibles et de forte restructuration de l'organisation territoriale, notamment par le biais de nouveaux transferts obligatoires de compétences des Communes vers les Communautés, et de refonte des périmètres des EPCI.

Plus particulièrement pour la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, ce Pacte intervient au lendemain du passage de la CCPE au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, qui a vu les communes transférer l'ensemble de la fiscalité économique à la Communauté de Communes, transfert équilibré par un reversement d'attributions de compensation de la Communauté de Communes vers les communes membres.

Simultanément, les communes ont transféré les compétences « Assainissement des Eaux Usées » et « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCPE. C'est donc dans un contexte de renforcement de la coopération intercommunale pour appréhender un avenir commun sur le territoire que les élus communautaires se sont proposés de se doter d'un Pacte Financier et Fiscal.

Le présent Pacte Financier et Fiscal pour la CCPE et ses communes serait établi pour la période 2019-2022. Il se traduit par plusieurs positionnements en matière fiscale, financière et d'intégration communautaire, lesquels ont été définis sur la base d'un diagnostic financier et fiscal précis et d'hypothèses prospectives relativement prudentes. Ces positionnements ont par ailleurs été définis de manière concertée après réunion de trois ateliers thématiques, ouverts à des représentants de l'ensemble des communes membres, et consacrés respectivement à la Fiscalité (Atelier thématique du 8 avril 2019), à la Solidarité (Atelier thématique du 16 avril) et à l'Intégration (Atelier thématique du 25 avril).

Le Pacte Financier et Fiscal pourra, au cours de sa mise en œuvre, être abondé au regard d'un contexte nécessitant une révision du présent document.

De manière générale, ce document, non-contraignant, permet d'identifier les ressources financières et fiscales d'un territoire au-delà des limites administratives, dans l'objectif de les mobiliser, et ce de manière concertée, à l'échelon pertinent pour les projets stratégiques tout en évitant un recours trop important à la fiscalité « entreprises » ou « ménages ».

Il a reçu un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la Commission Finances réunie en Comité de Pilotage Etude Financière et Fiscale, le 28 mai 2019 et a été approuvé par 29 voix pour et 1 voix contre, lors de la dernière séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, réunie le 24 juin dernier.

Toutefois, Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, par délibération N° 2019-03-2402 a créé un groupe de travail afin de construire ce Pacte Financier et Fiscal. Ce groupe s'est réuni trois fois, comme indiqué ci-dessus, afin de présenter le contenu possible du pacte. Il indique que le premier projet de pacte a été présenté et modifié lors de la commission des finances de la CCPE, le 28 mai 2019.

Enfin, le document final a été présenté au bureau et au conseil communautaire sans que les membres du groupe de travail ne l'aient validé.

D'autre part, il apporte les précisions suivantes :

Page 3 : Il est indiqué dans la définition du pacte : « il appartient au pacte de mettre au clair toutes les décisions financières et fiscales qui permettront le financement des projets dans un contexte marqué par une réduction accrue des financements publics » : cette réduction des financements n'existe plus depuis 3 ans, puisque les recettes sont en hausse dans les communes adhérentes : nous ne pouvons baser un Pacte Financier et Fiscal sur un mensonge.

Page 9 : Il est indiqué au paragraphe 5.1.4 : « chaque année, les communes s'engagent à transmettre au plus tôt l'information à la Communauté de Communes dans le cas d'une réflexion sur une progression du taux communal » : les communes seraient contraintes de demander à la CCPE l'autorisation d'augmenter leurs taux communaux, alors que la hausse de la fiscalité est réservée à la CCPE.

Page 21 : dans le tableau de synthèse avant Pacte Financier et Fiscal, dans la colonne « 2019 », il est indiqué une épargne brute de 365 000 €, un remboursement du capital de 434 000 €, et une épargne nette de - 69 000 k€, alors que les investissements s'élèvent à 2 100 000 €. Il est inconcevable d'oser demander aux communes de justifier la hausse de leurs taux alors que la CCPE n'arrive pas à rembourser ses emprunts.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour le Pacte Financier et Fiscal de la CCPE : 4 voix (Fabien GENET – Brigitte VASSEUR – Christel BENARD ayant pouvoir de Sylvie WILLIAM)

Abstentions : 2 abstentions (Christine RUFFIER – Valérie LELEU)

Contre le Pacte Financier et Fiscal de la CCPE : 9 voix (Stanislas BARTHELEMY – Philippe FERCOT – Didier VOITURONT – Jacqueline MOREL – Stéphanie BOUTER ayant pouvoir de Christelle CARVALHO – Bertrand MARCHAND – Christophe HENRIQUET – Guillaume CAMUS).

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – RENOUELEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 59/2008 du 10 juillet 2008 par laquelle notre commune sollicitait les financements de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour la création du service périscolaire et l'accueil « centre de loisirs ». Ce contrat a été renouvelé par délibération N° 72/2011 du 21 octobre 2011 pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2011 et par délibération N° 2015.09.48 du 3 septembre 2015 pour une période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018. Ce contrat étant arrivé à échéance, la CAF nous a fait parvenir le 27 août 2019 les nouvelles fiches projet afin de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

Après en avoir délibéré, les membres décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat « Enfance Jeunesse » à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 20/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent est entré dans notre collectivité le 30 septembre 2013 afin d'effectuer un stage de découverte du milieu socio-professionnel qui a été renouvelé à plusieurs reprises jusqu'au 31 mars 2016. Il a été chargé de tâches administratives au centre d'animation puis au service administratif.

Sa situation entrant dans le cadre d'un CUI (contrat unique d'insertion) à compter du 18 avril 2016, notre commune a souhaité continuer à bénéficier de ses services et nous avons pu renouveler son contrat qui s'achèvera le 17 octobre 2019.

Afin de pérenniser la situation de cet agent qui fait désormais partie intégrante de l'équipe, l'assemblée décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 20/35<sup>ème</sup> à compter du 15 octobre 2019, et de demander les aides correspondantes auprès du FIPH.

### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de servitude gaz R32-1702337 conclue entre la société GRDF et la SA HLM du département de l'Oise, concernant le passage d'une canalisation en polyéthylène 63 sur la parcelle cadastrée section AC N° 102, rue de Picardie à Longueil Sainte Marie, sur le site de l'ancienne féculerie et appartenant à la commune.

Afin de procéder à la publication de ladite convention, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver les termes de celle-ci et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de permis d'aménager pour la démolition de la propriété acquise par la commune en date du 25 septembre 2018, sise au 38 rue du Grand Ferré, dans le but de créer un parking.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confirmer l'intérêt communal de ce projet
- D'autoriser Monsieur Philippe FERCOT, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer le permis d'aménager et tous documents se rapportant à cette affaire

### **QUESTIONS DIVERSES**

Secteur Nord – rue de Flandres : Monsieur le Maire indique que certaines parties de trottoir appartiennent encore à quelques propriétaires des habitations situées côté pair. En prévision des futurs travaux, il leur avait été demandé, courant 2013 ; de céder à la commune pour l'euro symbolique les parcelles concernées. Madame et Monsieur Graveline ont décidé de céder ces parcelles ; cette cession sera présentée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux, nous interviendrons uniquement sur les parcelles appartenant à la commune : les autres parties de trottoir n'appartenant pas à la commune, seront laissées en l'état à charge pour les propriétaires de les entretenir. Il précise que les travaux du secteur nord vont démarrer avant la fin de l'année.

D'autre part, il indique que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estées avait prévu de réaliser, rue de Picardie, des travaux d'assainissement en 2020, reportés à 2026 ; Monsieur le Maire a demandé à ce que ces travaux soient réalisés en même temps que les travaux de voirie afin de préserver les travaux neufs. Une commission se déroulera à la CCPE le 16 septembre 2019 à ce sujet et Monsieur le Maire demande à Monsieur Fabien GENET, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, d'intervenir en ce sens.

Jeux Olympiques 2024 : Monsieur le Maire informe les membres que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques souhaite que le territoire se mobilise autour des Jeux Olympiques. Des actions « Terre de Jeux 2024 » pourront être menées en partenariat avec les associations de notre commune, le Conseil Municipal des Jeunes et le service animation, le but étant de promouvoir les Jeux Olympiques par la visite dans les écoles d'athlètes nationaux, l'organisation de petites rencontres sur le thème sportif, la retransmission de matchs. Monsieur le Maire précise néanmoins que nous sommes toujours dans l'attente de la réception du cahier des charges par le Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO) pour déposer le dossier de présentation de notre salle multifonctions.

Vœux du maire : ils se dérouleront le 14 janvier 2020.

Demande de M. Van de Putte pour la présentation d'un dossier FEADER LEADER : Monsieur le Maire indique avoir relancé Monsieur Van de Putte pour la présentation de son dossier mais qu'il n'a rien reçu à ce jour.

Commission associations : la prochaine commission se déroulera le 16 septembre à 18h30.

Site internet : Madame Jacqueline Morel demande aux conseillers municipaux de bien vouloir remonter toutes informations à mettre sur le site, ainsi que toutes remarques.

Commission communication : la prochaine commission se déroulera le 12 septembre à 18h30.

Aire de jeux – rue du Muguet : Madame Stéphanie Bouter demande l'état d'avancement des travaux et la date d'ouverture de l'aire de jeux ; Monsieur le Maire indique que nous attendons la décision du Conseil Municipal des Jeunes.

Vol de câbles sur le territoire de la commune : Madame Stéphanie Bouter s'est présentée à la pompe de distribution de carburant chez Coccinelle et n'a pu être servie en raison du manque de connexion. Elle demande la raison pour laquelle elle n'a pas été informée de la panne de câbles. Monsieur le Maire lui indique que cette information est parue

sur le site de la commune ainsi que sur le panneau lumineux, et qu'il s'agit de la première fois que les habitants ayant la fibre n'ont pas été impactés ; auparavant toute la population était immédiatement impactée.

Location SPC : Madame Christine Ruffier fait part à l'assemblée des nuisances sonores subies jusque 5h30 le matin le week-end des 7 et 8 septembre 2019. Monsieur Bertrand Marchand confirme les propos de Madame Ruffier et indique que le bruit était insupportable. Monsieur le Maire indique que s'il l'avait su, il n'aurait pas rendu le chèque de caution. Il précise également qu'il est impératif, dans ce cas, d'appeler la gendarmerie. Toutefois, cette salle ne sera plus louée à la famille.

Conseil Municipal des Jeunes : Madame Christel Bénard informe l'assemblée de l'organisation d'un après-midi récréatif, le 9 octobre 2019 avec les aînés participant à l'atelier « gym douce ». Elle précise que les personnes intéressées sont susceptibles de rapporter leur inscription en mairie. Ces inscriptions devront lui être remises.

Prochain conseil municipal : le prochain conseil municipal se déroulera le 8 octobre 2019 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à vingt heures vingt-quatre minutes.